
SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kick

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit conditionneur de sol - agent mouillant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE) :

Xi - Irritant R38: Irritant pour la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP) :

Contient : Docusate sodique – Isotridécanol éthoxylé

Pictogrammes de danger :



SGH05

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte spécifique conformément aux réglementations locales.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Docosate sodique	577-11-7	Xn-Nocif ; R22	Acute Tox. 4 ; H302	>= 50 - <= 58
	209-406-4	Xi-Irritant ; R41- R38	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318	
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Xn-Nocif ; R22	Eye Dam. 1 ; H318	>= 15 - <= 17
		Xi-Irritant ; R41	Acute Tox. 4 ; H302	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Air frais. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Chaleur. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Référence : FDS_611_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/03/2015
Remplace les éditions précédentes

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Sans rapport

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives).
- Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374) aussi dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), par exemple. Standard : Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériaux de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a donc pour être vérifiée avant l'application.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
- Mesures de protection : Eviter absolument le contact avec les yeux et la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Liquide
- Couleur : Jaunâtre
- Odeur : Spécifique du produit
- pH : Env. 4,5 - 7,5 (Concentration: 100,00 g/l, 20 °C).

Référence : FDS_611_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/03/2015
Remplace les éditions précédentes

Température de solidification	: Env. > -20 °C
Température d'ébullition	: > 85 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas facilement inflammable(s)
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: > 50 hPa, 50 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,11 g/cm ³
Hydrosolubilité	: Complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: N'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	: > 200,00 °C
Décomposition thermique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante
Tension superficielle	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Référence : FDS_611_N
Version: 2015-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/03/2015
Remplace les éditions précédentes

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 : > 2.000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 : > 10.000 mg/kg, lapin
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. Lapin - Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 404.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Lapin - OCDE Ligne directrice 405.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Il n'existe pas d'information disponible pour effets sensibilisants.
Mutagenicité sur les cellules germinales - Génotoxicité in vitro	: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
Cancérogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Toxicité pour la reproduction	: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Tératogénicité	: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Information supplémentaire	: Le produit n'a pas été testé. Cette information est tirée des propriétés de chacun des composants.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

- Toxicité pour le poisson : CL50: env. 10 - 100 mg/l, 96 h, cyprins dorés
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CL50: 10 - 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna
- Toxicité pour les bactéries : CE10: 10.000 mg/l, 0,5 h, Bacillus subtilis. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

- Biodégradabilité : Résultat : S'élimine facilement de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

- Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

- Mobilité : Donnée non disponible
- Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible
- Elimination physico-chimique : Réduction de la coloration > 80 % - S'élimine facilement de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit :

- Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

- Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 140 mg/g, 5 jr
- Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.500 mg/g, Sulfobernsteinsäureester
- Halogènes organiques (AOX) : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.
- Information écologique : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

supplémentaire

propriétés des différents constituants.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.
- Emballages contaminés : Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16. Autres informations

Nom homologué : KICK n° d'homologation 1110012

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants) :

R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.